

AUDACIA

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale de la société
AUDACIA
58 Rue d'Hauteville
75010 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Une convention de compte courant conclue le 26 septembre 2022 entre AUDACIA et CONSTELLATION III (890 955 958 RCS Paris)

- Nature et objet : Convention de compte courant
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédéric James, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA et de CONSTELLATION III
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : débit 458 384,02 €
- Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie : omission

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

AUDACIA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022) - Page 2

Une convention de mise à disposition de personnel conclue le 14 avril 2022 entre AUDACIA et QUANTONATION VENTURES (849 813 522 RCS Paris)

- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeider, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA et de QUANTONATION VENTURES
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : 0 €
- Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie : omission

Une convention de prestation de service conclue le 14 avril 2022 entre AUDACIA et QUANTONATION VENTURES (849 813 522 RCS Paris)

- Nature et objet : Prestation de services
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeider, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA et de QUANTONATION VENTURES
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : débit 71 780,38 €
- Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie : omission

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Une convention de compte courant conclue entre AUDACIA et QUANTONATION (842 242 810 RCS Paris) :

- Nature et objet : convention de compte courant
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeider, en sa qualité de mandataire social d'Audacia et de Gravitation (Quantonation étant représentée par Gravitation)
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 124 917,77 €

Une convention de prestation de services conclue le 12 mai 2015 entre AUDACIA et CONSTELLATION (811 566 496 RCS Paris), modifiée par un avenant du 2 janvier 2020 :

- Nature et objet : convention de prestation de services
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeider, en sa qualité de mandataire social d'Audacia et de Constellation
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produit 129 271,39 € HT

AUDACIA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022) - Page 3

Une convention de gestion conclue le 24 octobre 2016 entre AUDACIA et AUDACIA ISFCROISSANCE (823 141 080 RCS Paris), modifiée par un avenant du 3 juillet 2018 :

- Nature et objet : convention de gestion
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédric James, en sa qualité de de mandataire social d'Audacia et d'Audacia ISF Croissance
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 691 878,35 € HT

Une convention de placement non garanti conclue le 2 décembre 2016 entre AUDACIA et AUDACIA ISF CROISSANCE (823 141 080 RCS Paris) :

- Nature et objet : convention de placement non garanti
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédric James, en sa qualité de de mandataire social d'Audacia et d'Audacia ISF Croissance
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 205 388 € HT

Une convention de gestion conclue le 7 mars 2017 entre AUDACIA et AUDACIA OPTION PME (828 271 569 RCS Paris), modifiée par un avenant du 3 juillet 2018 :

- Nature et objet : convention de gestion
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédric James, en sa qualité de de mandataire social d'Audacia et d'Audacia Option PME
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 150 543,58 € HT

Une convention de placement non garanti conclue le 7 mars 2017 entre AUDACIA et AUDACIA OPTION PME (828 271 569 RCS Paris) :

- Nature et objet : convention de placement non garanti
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédric James, en sa qualité de de mandataire social d'Audacia et d'Audacia Option PME
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 108 825 € HT

Une convention de gestion conclue le 23 octobre 2017 entre AUDACIA et AUDACIA PME 2017(833 098 627 RCS Paris) :

- Nature et objet : convention de gestion
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédric James, en sa qualité de de mandataire social d'Audacia et d'Audacia PME 2017
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 44 045,84 € HT

Une convention de placement non garanti conclue le 15 novembre 2017 entre AUDACIA et AUDACIA PME 2017 (833 098 627 RCS Paris) :

- Nature et objet : convention de placement non garanti
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédric James, en sa qualité de de mandataire social d'Audacia et d'Audacia PME 2017
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 33 736 € HT

Une convention de prestation de services conclue le 17 juin 2019 entre AUDACIA et ELEVATION 1 (844 681 999 RCS Paris), modifiée par un avenant du 29 novembre 2019 :

- Nature et objet : convention de prestation de services
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeder, en sa qualité de mandataire social d'Audacia et d'Élévation 1
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 109 719,81 € HT

AUDACIA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022) - Page 4

Une convention de prestation de services conclue le 12 juillet 2018 entre AUDACIA et CONSTELLATION II (840 245 575 RCS Paris) :

- Nature et objet : convention de prestation de services
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeder, en sa qualité de mandataire social d'Audacia et de Constellation II
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 102 980,48 € HT

Une convention de prestation de services conclue le 3 décembre 2020 entre AUDACIA et CONSTELLATION III (890 955 958 RCS Paris) :

- Nature et objet : convention de prestation de services
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Cédric James, en sa qualité de mandataire social d'Audacia et de Constellation III
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 109 243,79 € HT

Un bail commercial conclu le 29 janvier 2021 entre AUDACIA et HOTEL DE BOURRIENNE SAS (891 870 396 RCS Paris)

- Nature et objet : Bail commercial
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeder, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA, Gravitation et Hôtel de Bourienne
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : charges 760 718,22 € HT

Un acte de cautionnement solidaire conclu le 29 janvier 2021 entre AUDACIA et GRAVITATION (497 869 909 RCS Paris)

- Nature et objet : Acte de cautionnement
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeder, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA et de Gravitation
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : débit 710 000 €

Une convention de prestation de services conclue le 29 janvier 2021 entre AUDACIA et BOURRIENNE (831 735 352 RCS Paris)

- Nature et objet : Convention de prestation de service
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeder, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 32 400 €

Une convention de prestation de services conclue le 29 janvier 2021 entre AUDACIA et QUANTONATION VENTURES (849 813 522 RCS Paris)

- Nature et objet : Convention de prestation de service
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeder, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA et de QUANTONATION VENTURES
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : produits 37 200 € HT

Une convention de prestation de services conclue le 29 janvier 2021 entre AUDACIA et SHARIES (834 239 477 RCS Paris)

- Nature et objet : Convention de prestation de service
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : AUDACIA, en tant qu'actionnaire à plus de 10% de SHARIES
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : 111 800 € HT

Une convention de compte courant conclue le 29 juillet 2021 entre AUDACIA et GEODESIC (901 549 790 RCS Paris)

- Nature et objet : Convention de compte courant
- Personnes soumises à la procédure de contrôle des conventions : M. Charles Beigbeider, en sa qualité de mandataire social d'AUDACIA et de GEODESIC
- Impact dans les comptes au 31 décembre 2022 : débit 419,18 € HT

Neuilly-sur-Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Sarah KRESSMANN-FLOQUET